



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Mécanisme d'attribution de l'aide financière de l'ANCV

Question écrite n° 27378

### Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur le mécanisme d'attribution de l'aide financière de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) qui permet aux séniors de partir en vacances. La condition de ressources, qui prend comme base le revenu net avant corrections, exclut depuis 2019 quasiment tous les seniors déclarant des revenus de capitaux mobiliers, aussi faibles qu'ils soient. Aussi, certains foyers avec des revenus fiscaux de référence très modestes, mais avec une part de revenus de capitaux mobiliers, peuvent être non-imposables mais cependant exclus du dispositif d'aide de l'ANCV. Cette situation semble illisible et quelque peu incohérente, aussi il souhaite savoir si une modification de ce paramètre, en prenant par exemple en compte le revenu fiscal de référence à la place du revenu net avant corrections, est envisageable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Pichereau](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27378

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 mars 2020](#), page 1822

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)